



Code de déontologie de la National Guild of Hypnotists Edition révisée janvier 2012

La National Guild of Hypnotists demande à ses membres de se conformer aux principes d'éthiques suivantes, et tiendra ses membres responsables de toute dérogation à ces principes. Ceci peut amener à devoir révoquer l'adhésion à l'association.

A – Prise en compte du bien être du client :

Les membres doivent prendre en compte de manière primordiale le bien être physique et mental de chaque client.

B – Prise en compte de la sécurité du client :

Les membres doivent s'abstenir de tout abus ou violence verbale, physique ou sexuelle sur les clients.

C – Prise en compte des limites personnelles :

Les membres ne doivent utiliser les techniques d'hypnotisme qu'en conformité avec leur niveau de formation et en conformité avec la loi de leur pays.

D – Publicité : les membres doivent être honnêtes dans leur publicité.

E – Qualifications : les membres doivent être honnêtes quant à la nature de leurs titres et de leurs diplômes, soit quand ils se réfèrent au grand public, soit quand ils s'adressent aux médias ou à des membres de leur profession.

F – Pratique complémentaire : les membres ne doivent jamais poser de diagnostic, traiter ou prescrire des traitements médicaux relatifs aux questions de santé physique ou mentale.

Les membres doivent travailler avec leur client avec le but unique d'aider ce dernier à améliorer ou retrouver sa capacité naturelle de rétablissement et d'adaptation, ceci sans aucune prétention thérapeutique.

G – Principe de retenue : les membres doivent se retenir d'utiliser de techniques hypnotiques sans référence si le comportement d'un client, son apparence, ou ses déclarations conduisent à penser que cette personne devrait être évaluée par un professionnel de santé (psychiatre, psychologue, médecin généraliste). Les membres doivent offrir des services aux tels clients uniquement après l'évaluation et l'approbation du professionnel de santé.

H – Collègues : Les membres éviteront de diffamer leurs collègues.